

Règlement du Concours littéraire national 2021

1. Depuis 1978, le ministère de la Culture organise un concours annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire au Grand-Duché de Luxembourg. Le concours est ouvert aux auteurs détenant la nationalité luxembourgeoise ou résidant au Grand-Duché de Luxembourg ou, le cas échéant ayant leur lieu de travail fixe ou prédominant ou, à défaut, des lieux divers se situant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le *Concours littéraire national 2021* est réservé à la littérature d'enfance et de jeunesse en langue luxembourgeoise, française, allemande et/ou anglaise. Tous les genres de la littérature d'enfance et de jeunesse sont éligibles. Le concours comportera deux catégories de prix : l'une pour auteurs adultes, l'autre pour jeunes auteurs de 12 à 19 ans.

3. Chaque auteur ne peut présenter qu'un seul tapuscrit. Il est libre de choisir le thème, le nombre de pages et la/les langue(s).

4. Tout tapuscrit soumis sera évalué en tant que produit final. Dans le cas du livre illustré, le travail collectif (auteur/illustrateur), et non individuel, sera pris en compte.

5. Les textes doivent être des inédits. Ils ne peuvent être ni publiés ni diffusés par aucun moyen, ni en entier ni en extraits, avant la publication des résultats du concours par communiqué de presse officiel du ministère de la Culture. Les traductions -même partielles- d'œuvres existantes ne sont pas admises. En cas d'adaptations, les références du texte original doivent impérativement être indiquées sur la première feuille du tapuscrit.

6. Les textes sont à déposer sous forme dactylographiée ou imprimée dans une police de caractères lisible. Les textes doivent être rendus reliés (thermocollage, spirale ou chemise).

7. Les tapuscrits doivent parvenir en six exemplaires au ministère de la Culture, **au plus tard le lundi, 28 juin 2021**, jour de clôture des candidatures, le cachet de la poste faisant foi.

8. Le dossier du candidat doit porter la mention *Concours littéraire national 2021* et est à envoyer ou à déposer à la réception du ministère de la Culture dans une grande enveloppe libellée au Service littéraire du ministère de la Culture, 4, bd F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg. Le dossier doit contenir :

a. **Les 6 copies du texte** qui ne doivent pas porter de marque personnelle permettant d'identifier l'auteur. Seuls le titre de l'œuvre, le pseudonyme et la catégorie d'âge sont indiqués sur chaque copie.

b. une **petite enveloppe fermée**

portant à l'extérieur

- un pseudonyme librement choisi,
- le titre de l'œuvre,

- le lectorat cible (enfance ou jeunesse),
- la catégorie d'âge (auteur adulte ou jeune auteur de 12-19 ans)

et renfermant à l'intérieur une fiche avec

- les nom et prénom corrects de l'auteur, et le cas échéant de l'illustrateur,
- l'adresse postale et l'adresse courriel,
- le numéro de téléphone de l'auteur/illustrateur,
- le numéro de compte en banque de l'auteur/illustrateur ainsi que le nom de son institut bancaire.

9. Le jury, nommé par le ministre de la Culture parmi des experts en littérature qui se sont distingués dans ce domaine par leur diplôme, leurs publications ou leur profession, sera composé de cinq membres. Les travaux du jury sont secrets. Le jury élira un président en son sein et respectera le *règlement général de fonctionnement du jury du Concours littéraire national* qui peut être demandé au ministère et est disponible sur son site. Aucun recours contre les décisions du jury ne sera accepté.

10. Le secrétariat du jury est assuré par un membre du personnel travaillant au ministère de la Culture. Le secrétaire du jury assistera aux séances du jury mais n'interviendra à aucun moment ni dans les discussions, ni dans le vote. Le secrétaire veille au respect des règlements liés au concours.

11. Les membres du jury et le personnel travaillant au Département ministériel du ministère de la Culture ne peuvent participer au concours.

12. Comme la procédure de sélection des lauréats se fait uniquement sur la base des pseudonymes, aucun accusé de réception du tapuscrit ne pourra être envoyé.

13. Les tapuscrits ne seront pas retournés. Les coordonnées personnelles des auteurs des contributions non retenues ne seront pas dévoilées, ni aux membres du jury ni à d'autres personnes. Leurs enveloppes et leurs textes seront détruits par les soins du secrétaire du jury.

14. Les décisions du jury seront rendues publiques par communiqué de presse du ministère, à lire aussi sur le site internet du ministère <http://www.gouvernement.lu/mc>.

15. Dans la catégorie « auteurs adultes », les littératures d'enfance et de jeunesse seront primées de façon distincte à travers un système de double prime :

- Parmi les tapuscrits de littérature d'enfance soumis qui s'adressent à un lectorat jusqu'à 12 ans, le jury peut décerner un 1^{er} prix de 5.000.-€ et une contribution aux frais de publication, à condition que le manuscrit soit publié auprès d'une maison d'édition reconnue endéans les 18 mois qui suivent l'attribution du prix ;

- Parmi les manuscrits de littérature de jeunesse soumis qui s'adressent à un lectorat à partir de 12 ans, le jury peut décerner un 1^{er} prix de 5.000.-€ et une contribution aux frais de publication,

à condition que le manuscrit soit publié endéans les 18 mois auprès d'une maison d'édition reconnue qui suivent l'attribution du prix.

16. Dans la catégorie « jeunes auteurs de 12 à 19 ans », les littératures d'enfance et de jeunesse seront primées de façon distincte à travers un système de double prime :

- Parmi les tapuscrits de littérature d'enfance soumis qui s'adressent à un lectorat jusqu'à 12 ans, le jury peut décerner un 1^{er} prix de 2.000.-€ ;

- Parmi les manuscrits de littérature de jeunesse soumis qui s'adressent à un lectorat à partir de 12 ans, le jury peut décerner un 1^{er} prix de 2.000.-€.

17. L'auteur et, le cas échéant, l'illustrateur gardent tous les droits sur leur publication.

18. La participation au concours vaut acceptation des conditions ci-dessus.

Renseignements : info@mc.public.lu

Ministère de la Culture, Service littéraire /Tél : 247-76616 Fax : 29 21 86